

# Énoncé de position commun

## EXIGENCES DE FORMATION À L'ENTRÉE DANS LA PRATIQUE INFIRMIÈRE

### POSITION

L'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACÉSI) et l'Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC) conviennent des points suivants :

- Un baccalauréat en sciences infirmières est la norme<sup>1</sup> de formation au niveau débutant pour les infirmières<sup>2</sup> qui veulent exercer leur profession au Canada.
- Le soutien de la norme du baccalauréat pour exercer la profession au niveau débutant est la responsabilité partagée des infirmières, des organismes de réglementation de la profession infirmière, des organisations d'infirmières, des employeurs, des établissements d'enseignement et des gouvernements. Les responsabilités comprennent, mais sans s'y limiter, les suivantes :

#### *Responsabilités*

Les *infirmières à titre personnel* doivent soutenir les étudiantes en sciences infirmières pour qu'elles acquièrent les compétences nécessaires à la prestation de soins infirmiers sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique<sup>3</sup>.

Les *organismes de réglementation de la profession infirmière* ont le pouvoir légal de déterminer les exigences de formation et d'autres exigences afin de s'assurer que les nouvelles diplômées dispensent des soins infirmiers sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique lorsqu'elles commencent à exercer leur profession.

Les *organisations d'infirmières* doivent promouvoir la collaboration entre les établissements d'enseignement et les milieux de la pratique pour préparer les nouvelles diplômées à la prestation des soins infirmiers.

Les *employeurs des infirmières* doivent :

- offrir une variété de stages en milieu clinique pour les étudiantes;
- obtenir et utiliser les meilleures données empiriques disponibles sur le recrutement, le maintien en poste et les pratiques de dotation, afin de s'assurer que les infirmières ont la formation appropriée pour répondre aux besoins de la clientèle servie;
- soutenir les infirmières formées en milieu collégial qui souhaitent obtenir une formation en soins infirmiers au niveau du baccalauréat.

Les *établissements d'enseignement et les infirmières enseignantes* doivent :

- préparer les nouvelles diplômées pour qu'elles acquièrent les compétences nécessaires à la prestation de soins infirmiers sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique, dans divers milieux et à un large éventail de clients<sup>4</sup>, à l'aide d'un programme qui répond aux besoins actuels et changeants du système des soins de santé;

<sup>1</sup> Aux fins de cet énoncé de position, le terme *norme* fait référence à une « pratique généralement acceptée ». (Neufelt et Guralnik, 1996, p. 1306).

<sup>2</sup> Dans ce document, le terme *infirmières* désigne les « infirmières autorisées », les « infirmières immatriculées » et les « infirmières » à titre réservé en vertu des lois provinciales ou territoriales applicables.

Par ailleurs, les mots de genre féminin appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes, et vice-versa, si le contexte s'y prête.

<sup>3</sup> (AIIC, 2002).

<sup>4</sup> Aux fins de cet énoncé de position, le terme « client » fait référence à un particulier, une famille, un groupe, une collectivité ou une population.

- intervenir en collaboration pour la formation au niveau du baccalauréat auprès d'autres organisations professionnelles d'infirmières.

Les *gouvernements* doivent :

- verser le financement nécessaire à des programmes de haute qualité au niveau du baccalauréat et soutenir la conversion des programmes d'études sanctionnés par un diplôme collégial (là où il y en a) en programmes menant au baccalauréat;
- prévoir un nombre suffisant de places dans les programmes de sciences infirmières pour répondre aux besoins en soins de santé des Canadiens;
- favoriser la collaboration entre le secteur infirmier et les ministères de la santé, et favoriser la formation en sciences infirmières, afin de s'assurer qu'elle répond aux besoins actuels et à venir;
- soutenir les programmes d'études supérieures afin d'assurer un effectif suffisant de professeures bien formées pour enseigner dans les programmes de sciences infirmières.

## CONTEXTE

Toutes les associations d'infirmières des provinces et territoires du Canada conviennent depuis 1982 qu'un baccalauréat en sciences infirmières devrait être l'exigence minimale pour exercer la profession. La majorité des organismes de réglementation des provinces et territoires ont atteint ce but. Dans la plupart des provinces et territoires canadiens, une étudiante doit obtenir un baccalauréat en sciences infirmières pour devenir infirmière<sup>5</sup>. Au Canada, la majorité des nouvelles diplômées ont aujourd'hui un baccalauréat en sciences infirmières<sup>6</sup>.

Les infirmières diplômées doivent avoir une préparation approfondie comprenant un large éventail de connaissances et de compétences en sciences infirmières et dans des disciplines connexes, qui leur permet de répondre aux besoins en soins de santé complexes des clients dans des milieux où la pratique est en évolution constante. La préparation au niveau du baccalauréat donne l'assise nécessaire à une pratique interdisciplinaire sécuritaire et à une pratique infirmière conforme à l'éthique, responsable, compétente et professionnelle, correspondant à ce qui est exigé pour entrer dans la profession. La préparation au niveau du baccalauréat permet aux infirmières de travailler avec des particuliers, des familles, des groupes, des collectivités et des populations dans divers milieux. La préparation au niveau du baccalauréat est l'assise de la pratique interdisciplinaire.

Dans chaque province, à l'exception du Québec, les nouvelles diplômées doivent réussir l'Examen d'autorisation infirmière au Canada (EAIC) après avoir obtenu leur diplôme d'un programme approuvé. L'AIIC fait régulièrement la mise à jour de cet examen pour qu'il reflète l'accroissement des connaissances et l'évolution des normes de pratique des infirmières canadiennes.

Un nombre croissant de données probantes révèlent que les infirmières bachelières sont plus aptes à dispenser aux Canadiens des soins infirmiers sécuritaires, conformes à l'éthique, efficaces par rapport au coût, et de haute qualité<sup>7</sup>.

*Approuvé par le conseil d'administration de l'AIIC, juin 2004*

### Remplace :

Énoncé de position de l'AIIC : *Appui à la formation pour la pratique compétente des soins infirmiers* (1998)

### Références :

Aiken, L., S. Clarke, R. Cheung, D. Sloane et J. Silber (2003). Educational levels of hospital nurses and surgical patient mortality. *Journal of the American Medical Association*, 290(12), 1617-1623. Extrait le 24 septembre 2003 de <http://jama.ama-assn.org/cgi/content/abstract/290/12/1617>

<sup>5</sup> (AIIC, 2003).

<sup>6</sup> (ICIS, 2002).

<sup>7</sup> (O'Brien-Pallas, Doran, Murray et Cockerill, 2001, O'Brien-Pallas, Doran, Murray et Cockerill, 2002, Aiken, Clarke, Cheung, Sloan & Silber, 2003).

Association des infirmières et infirmiers du Canada (2002). *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*. Ottawa : Auteur.

Association des infirmières et infirmiers du Canada (2003). *Fiche d'information : La profession infirmière au Canada : Entrée dans la pratique*. Ottawa : Auteur.

Institut canadien d'information sur la santé (2002). *Nombre et répartition des infirmières et infirmiers autorisés au Canada, 2001*. Ottawa : Auteur.

Neufelt, V. et D. Guralnik (Eds.) (1996). *Webster's New World College Dictionary* (3<sup>e</sup> éd.). Cleveland : MacMillan.

O'Brien-Pallas, L., D. Doran, S. Sidani, M. Murray, B. Laurie-Shaw, R. Cockerill et coll. (2001). Evaluation of a client care delivery model, part 1: Variability in nursing utilization in community home nursing. *Nursing Economic\$*. 19(6), 267-276.

O'Brien-Pallas, L., D. Doran, S. Sidani, M. Murray, B. Laurie-Shaw, R. Cockerill et J. Lochhaas-Gerlach. (2002). Evaluation of a client care delivery model, part 2: Variability in client outcomes in community home nursing. *Nursing Economic\$*. 20(1), 13-23.

#### **Voir aussi :**

Les documents connexes des provinces et territoires :

Alberta Association of Registered Nurses  
*Position Statement on Baccalaureate Education for Nurses* (1999)

Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario  
*The Education of Registered Nurses* (1998)

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick  
Énoncé : *Formation des infirmières* (2002)

College of Registered Nurses of Manitoba  
*Entry Level Competencies for RNs in Manitoba 2000-2006* (2002)

College of Registered Nurses of Nova Scotia  
Position Statement : *Educational support for competent nursing practice* (1998)

Nursing Education Council of British Columbia, Health Care Leaders' Association of BC & Registered Nurses Association of British Columbia  
*The Nursing Shortage and Nursing Education in British Columbia* (n.d.)

Registered Nurses Association of Northwest Territories and Nunavut  
*Entry-Level Competencies for Registered Nurses in the Year 2002* (2000)

Saskatchewan Registered Nurses Association  
Position Statement : *Basic nursing education* (1997)

Saskatchewan Registered Nurses Association  
Position Paper : *The future role of nursing* (1997)

Voir aussi les énoncés de politique connexes du Conseil international des infirmières (CII) :

*Le domaine de pratique des soins infirmiers* (1998)

*Promouvoir la valeur et la rentabilité des soins infirmiers* (2001)

*Révisé en juin 2004*